

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-84-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2022

**N° 84/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

**Objet de la délibération :**

Renouvellement convention  
2022-2024 Ludothèque  
Ludodou

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD
<b>Procuration</b>	
<b>Suppléé(e)s</b>	Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN
<b>Excusé(e)</b>	Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance) Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNERIEY, Pierre-André VOUILLOT
<b>Absent(e)s</b>	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La ludothèque itinérante Ludodou propose des temps d'accueil au public autour des jeux, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2024, signée avec la CAF.

Elle accueille des classes, assistantes maternelles, centres de loisirs, familles

Elle intervient chaque mois sur le territoire de la CCLL à Amancey, Trepot et dans le secteur de Quingey (Chenecey-Buillon, Epeugney, Liesle, Le Val, Myon)

Invité à délibérer, le conseil communautaire décide de :

- Valider le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31/12/2024, d'un montant global de 9 423,27 € pour 2022 (prévu au BP)
- Autoriser le Président à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022

Pour Extrait conforme  
Jean-Claude GRENIER

Président